

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1998)

Rubrik: Chronique 1998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

• 12 février

Les CFF et Panlog SA fondent un partenariat logistique dans les secteurs de l'acier et des métaux.

• 20 février

Il y a cent ans, le peuple suisse approuvait le «rachat» des cinq grandes compagnies privées ainsi que la création des Chemins de fer fédéraux.

• 20 mars

Les Chambres fédérales approuvent la réforme des chemins de fer.

• 20 mars

Les CFF sont nommés entrepreneur général d'Expo.01 pour le secteur du transport.

• 30 mars

Les CFF et les FS fondent Cargo SI en vue d'améliorer la qualité des transports internationaux.

• 2 avril

McClean reprend les toilettes des gares de Lausanne et de Bâle.

• 4 mai

L'«abonnement général au porteur» est remplacé par l'AG pour entreprises et par l'AG Flexi, qui est librement transmissible.

• 8 mai

En améliorant leurs prestations, les CFF participent activement au lancement de «Veloland Suisse».

• 8 mai

Le quatrième forage clôture avec succès les travaux de sondage dans la zone de Piora.

• 12 mai

Pour l'étude et la construction de l'axe NLFA du St-Gothard, les CFF créent la filiale AlpTransit Gotthard SA.

• 19 mai

Le réseau du RER de Berne est fortement étoffé au changement d'horaire du 24 mai.

• 22 mai

Les CFF et Mobility lancent conjointement l'abonnement demi-prix de deux ans «avec automobile» au prix de 444 francs.

• 26 mai

Après la découverte de wagons irradiés, les CFF décident de ne plus effectuer de transports de matières irradiées jusqu'à nouvel avis.

• 29 mai

Les CFF communiquent les relèvements tarifaires de 1999; ceux-ci devraient compenser la majoration de la TVA ainsi que le renchérissement.

• 8 juin

Au départ des cantons de Soleure et d'Argovie, deux trains spéciaux «antibouchons» sont mis en marche à destination de Zurich et retour.

• 22 juin

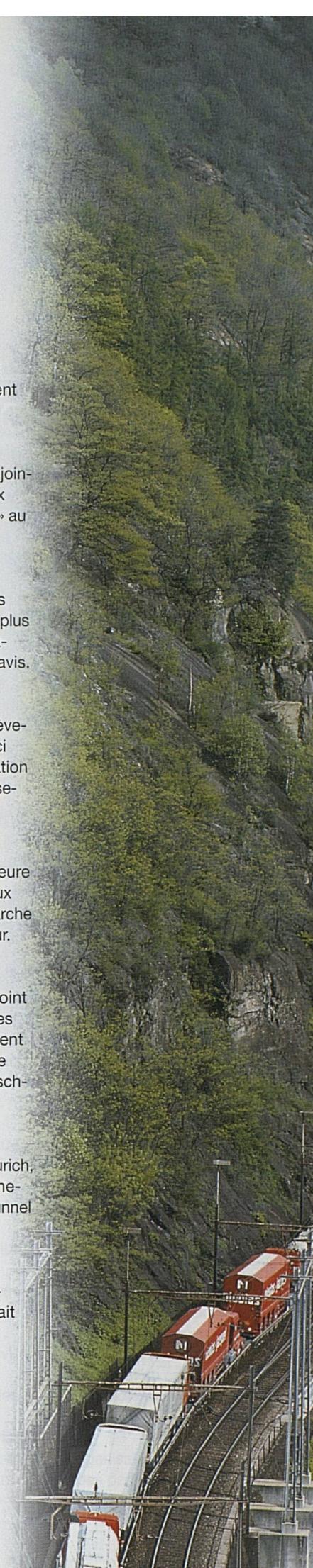
Dans le cadre d'un essai conjoint des CFF, du BLS et de la DB, des locomotives allemandes tractent pour la première fois un train de 3200 tonnes sur l'itinéraire Lötschberg-Simplon.

• 6 juillet

Journée du chantier ouvert à Zurich, Allmend de Brunau, où le tunnelier de 1700 tonnes creuse le tunnel Zurich-Thalwil.

• 3 août

Après deux ans et demi d'existence, le site «www.sbb.ch» fait peau neuve.



*Comme sur un tapis roulant à travers les Alpes:
Un train de ferrouage au St-Gothard.*

• **8 août**

En vue de faire face à l'affluence attendue à la «Street Parade», à Zurich, les CFF mettent en marche plus de 50 trains spéciaux.

• **17 août**

Les ateliers principaux d'Olten seront modernisés moyennant un investissement de 50 MFr.

• **26 août**

Les CFF commandent une troisième série de voitures Intercity à deux niveaux.

• **2 septembre**

Le Conseil fédéral désigne le conseil d'administration de la SA CFF.

• **17 septembre**

La centrale hydro-électrique d'Amsteg, aménagée moyennant des investissements de 460 MFr, est remise en service.

• **25 septembre**

Dans 48 trains IC et IR, les CFF introduisent des voitures à compartiment-silence, d'où sont bannis les téléphones portables.

• **27 septembre**

Rassemblant 57 % de oui, la redevance sur les poids lourds proportionnelle aux kilomètres parcourus est approuvée plus clairement que prévu.

• **7 octobre**

Les CFF obtiennent quatre des seize Brunel Awards récompensant, dans le monde entier, des réussites particulières dans le domaine de l'architecture et du design ferroviaires.

• **14 octobre**

Lors de sa première réunion, le nouveau conseil d'administration des CFF décide de divisionnaliser rapidement la structure de l'entreprise.

• **21 octobre**

Les CFF décident de fermer les ateliers principaux de Coire dans le courant de l'an 2000.

• **26 octobre**

Sous le label «Best Ticket by SBB», 120 gares de moyenne importance vendent des arrangements-vacances.

• **2 novembre**

Depuis le début de novembre, trois locomotives Re 460 transformées en support publicitaire en vue du scrutin sur la modernisation du rail sillonnent le réseau.

• **11 novembre**

Restructuration des CFF au pas de charge: la divisionnalisation et la suppression des directions d'arrondissement sont réalisées avant la fin de l'année.

• **29 novembre**

A la majorité de 63 %, le peuple et les Cantons approuvent le fonds de modernisation des infrastructures ferroviaires.

• **3 décembre**

Les CFF, le service des automobiles postales et l'UTP lancent le projet de carte électronique «Easy-Ride», qui simplifiera l'accès aux transports publics.

• **31 décembre**

Après 97 ans, la régie fédérale des CFF devient société anonyme de droit spécial.

